



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Veille de l'actualité – 22 août 2019

Le Partenariat de Biarritz

Le **Conseil consultatif** du G7 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, composé d'ONG et de personnalités féministes du monde entier (veilles des 19 avril et 17 mai), a rendu public le 20 août son [Rapport de recommandations en vue de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des filles et des femmes et son Appel à l'action](#). Le Conseil a identifié 79 bonnes pratiques en matière de lois pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans quatre secteurs (violences, autonomisation économique, éducation et santé, discriminations) et dans toutes les régions du monde. Il appelle les dirigeants du G7 et des autres pays à s'engager, à travers le « Partenariat de Biarritz » à adopter et à mettre en œuvre des cadres législatifs progressifs pour l'égalité femmes-hommes, en s'inspirant de ses recommandations. Il présentera ses recommandations au président de la République le vendredi 23 août. Les deux co-président.es du Conseil, les Prix Nobel Nadia MURAD et Denis MUKWEGE, et la directrice exécutive d'ONU Femmes, Phumzile MLAMBO-NGCUKA, se rendront ensuite à Biarritz afin de présenter ce document aux dirigeants du G7 lors d'une session consacrée aux inégalités et lancer officiellement le **Partenariat de Biarritz**. Le président de la République veut faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause mondiale. Le site de l'Élysée consacre plusieurs pages au G7 et souligne que la Présidence française du G7 a fait de la lutte contre les inégalités sa priorité. [Cet engagement concerne tout particulièrement la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes](#). Signalons qu'à cette occasion, la France est le premier pays à créer un label Égalité entre les femmes et les hommes adapté à l'organisation d'événements.



Action gouvernementale

BIOÉTHIQUE – Lors du **Conseil des ministres** du 24 juillet, la Garde des sceaux, ministre de la Justice, la ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation [ont présenté le projet de loi relatif à la bioéthique](#). Le projet de loi vise, entre autres, à élargir l'accès aux technologies déjà disponibles en matière de procréation sans renoncer à leur encadrement, en particulier l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les femmes non mariées, autoconservation des gamètes pour les femmes comme pour les hommes. « En revanche », indique le compte rendu du conseil des ministres, « le respect des principes fondateurs de notre droit bioéthique que sont le respect de la dignité humaine et la non marchandisation du corps humain, conduit à maintenir l'interdiction de la gestation pour autrui ». Notons que « la filiation des enfants nés d'une PMA dans un couple de femmes sera sécurisée par un nouveau mode de filiation fondé sur une déclaration anticipée de volonté. Elle permettra aux deux membres du couple de devenir ensemble, dès la naissance, les parents de l'enfant né de l'assistance médicale à la procréation à laquelle elles auront consenti ensemble ». Le projet de loi a été déposé le 24 juillet à l'**Assemblée nationale**. [Retrouver le dossier législatif](#).



GRENELLE – Dans le cadre du [Grenelle de lutte contre les violences conjugales et les féminicides](#) organisé le **mardi 3 septembre** à Matignon, Marlène SCHIAPPA s’est rendue le 5 août dans les locaux de l’association **FIT - une femme un toit**, qui accueille des jeunes femmes victimes de violences dans le but d’échanger sur les actions à mettre en place afin de mieux les accompagner. Le lendemain, la ministre [était l’invitée de](#)



[l’émission BFM Story](#) présentée par Alain MARSCHALL sur *BFMTV*. Elle est intervenue pour parler du nombre de victimes de féminicide depuis le début de cette année 2019. Pour la secrétaire d’État « chacun doit être mis face à ses responsabilités, les hommes violents en premier lieu ». Elle estime aussi que « quand on est témoin de violences conjugales, il faut appeler la police ». Pour mémoire, rappelons que le 8 juillet dernier, Marlène SCHIAPPA [avait été invitée du Grand Entretien de la matinale](#) de *France Inter* avec Frédéric MÉTÉZEAU. Le Grenelle contre les violences conjugales annoncé pour le 3 septembre, devra permettre de construire « ensemble » des politiques publiques efficaces et nouvelles. « S’il faut mettre du budget, évidemment on en mettra », a promis la secrétaire d’État. Les travaux du Grenelle de lutte contre les violences conjugales s’étaleront sur deux mois, au cours



desquels seront organisés des groupes de travail thématiques. Ils réuniront les principaux ministères concernés et leurs administrations, les associations nationales et locales, des expert.es et des collectivités territoriales en vue d’un plan stratégique quinquennal qui sera présenté le 25 novembre et qui engagera l’État, les collectivités territoriales et les associations sur un nouveau socle de mesures.

BAROMÈTRE – En 2019, le ministère de la Justice publie son premier « [Baromètre de l’égalité femmes- hommes](#) », sur l’accès des femmes et des hommes aux postes de hiérarchie, au sein de chacune des directions. Souhaitée et portée par la garde des Sceaux, cette étude confirme l’engagement du ministère pour l’égalité. Rendre publiques de telles données remplit une exigence de transparence que s’est imposée la haute fonctionnaire à l’égalité femmes-hommes du ministère de la Justice, Isabelle ROME (photo), et permet à chacune et chacun de consulter l’état de l’égalité femmes-hommes dans son service. Ce baromètre égalité n’aurait pas pu être réalisé sans le concours des référentes et référents égalité du comité égalité, présidé par la haute fonctionnaire à l’égalité femmes-hommes.



OUTRAGE – La France est le premier pays au monde à verbaliser le harcèlement de rue : on comptabilise aujourd’hui [713 contraventions dressées pour « outrage sexiste »](#) (veillés des 8 mars et 10 mai) a annoncé Marlène SCHIAPPA le 5 août. C’était l’une des dispositions de la loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c’est aujourd’hui un dispositif actif de protection des femmes. L’outrage sexiste est aujourd’hui activement puni par les forces de l’ordre. C’est en effet 713 amendes qui ont été dressées en un an par policiers et gendarmes, la grande majorité en flagrant délit, sur tout le territoire français. Pour rappel, l’outrage sexiste « consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité ou l’expose à une situation pénible ». Ces faits sont passibles de 90 à 1 500 euros, en cas de circonstance aggravante, et 3 000 euros en cas de récidive. Marlène SCHIAPPA salue ce travail des forces de l’ordre et estime : « Il n’est plus permis et ne doit plus être toléré d’invectiver, de suivre, d’humilier les femmes en les harcelant dans la rue, les transports ou l’espace public ! ».



AFFAIRE EPSTEIN – Le milliardaire Jeffrey EPSTEIN a été inculpé le 8 juillet dernier aux États-Unis d'exploitation sexuelle de mineures et d'association de malfaiteurs en vue d'exploiter sexuellement des mineures. Sa mort en prison met fin à la préparation du procès prévu initialement en 2020 et laisse ainsi de nombreuses questions sans réponse. Le 12 août, Marlène SCHIAPPA et Adrien TAQUET, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, ont diffusé un communiqué [pour demander qu'une enquête soit ouverte en France afin que toute la lumière soit faite](#).

Légifrance

FONCTION PUBLIQUE – La [loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) est parue au *Journal officiel* du 7 août. Elle prévoit un train de mesures visant à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, un aménagement des horaires pour les femmes fonctionnaires allaitant leur enfant et la suppression du jour de carence en cas de grossesse, une mesure directement applicable. Les questions relatives à l'égalité professionnelle et à la prévention des discriminations, font entre autres, l'objet d'un plan d'action pluriannuel dans les établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et les EPCI.

CIDFF – Signalons une instruction ([n° DGCS/SDFE/2019/151 du 1^{er} juillet 2019](#)) relative à l'application du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) au traitement de données à caractère personnel dénommé « agrément CIDFF ». L'instruction a pour objet d'apporter des précisions sur l'application du RGPD au traitement de données à caractère personnel effectué par les services du préfet de région dans le cadre des demandes d'agrément en tant que CIDFF auxquelles postulent nombre d'associations loi de 1901.

Études et statistiques

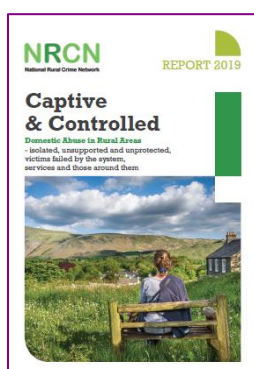
FÉMINICIDES – Nous n'avons pas signalé l'[Étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple sur l'année 2018](#), établie par la Délégation aux victimes des directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale et remise à Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le 10 juillet dernier. En 2018, 149 personnes sont décédées sous les coups de leur partenaire ou de leur ex-partenaire de vie (contre 151 en 2017 et 157 en 2016). Parmi ces victimes, on dénombre 121 femmes (contre 130 en 2017), et 28 hommes (contre 21 en 2017). Ainsi, une femme décède sous les coups de son partenaire ou de son ex-partenaire tous les trois jours.

L'étude précise aussi les circonstances du passage à l'acte pour ces morts violentes, à savoir que l'auteur des faits est le plus souvent un homme (79,2 % des cas), ayant fait usage d'une arme (67,8 % des cas). Les faits sont, les plus souvent, commis au sein d'un domicile qu'il soit celui du couple ou de l'un des deux membres (83,2 % des cas). Dans un [communiqué de presse commun](#), les deux ministres reviennent en détails sur les efforts des pouvoirs publics pour combattre ces violences intrafamiliales.



MUTILATION GENITALE FÉMININE – « Les chiffres font froid dans le dos », annonce *Marianne* du 9 août « à Saint-Denis, dans le « 9-3 », 14 % des femmes accouchant à l'hôpital Delafontaine sont excisées ». L'hebdomadaire a enquêté sur la poussée de l'excision en France et estime que « la progression du phénomène dans l'Hexagone a de quoi inquiéter ». Il se base sur les derniers chiffres de **Santé publique France publiés** dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH n° 21 du 23 juillet 2019 « [Estimation du nombre de femmes adultes ayant subi une mutilation génitale féminine vivant en France](#) »). Selon le *BEH*, le nombre de femmes adultes mutilées s'élevait à 124 355 au début des années 2010, contre 62 000 au milieu des années 2000. Sous le titre « Se réapproprier son corps après l'excision », *Le Monde* des 18 et 19 août revient également sur l'étude, et se penche sur les unités de soin qui « apparaissent » pour aider ces femmes.

ESPÉRANCE DE VIE – Selon les derniers chiffres d’Eurostat, la direction générale de la **Commission européenne** chargée de l’information statistique à l’échelle communautaire, l’espérance de vie des femmes était de 83,5 ans dans l’Union européenne en 2017, contre 78,3 ans pour les hommes, soit une différence de 5,2 ans. Dans tous les États membres de l’UE, l’espérance de vie à la naissance est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, bien que l’écart varie considérablement. Les différences les plus importantes entre les sexes sont observées en Lettonie (9,9 ans), en Lituanie (9,8 ans) et en Estonie (8,8 ans). Les différences les plus faibles se trouvent en Suède (3,3 ans) et aux Pays-Bas (3,2 ans). En France, l’espérance de vie des femmes était de 85,6 contre 79,6 ans pour les hommes, soit six ans d’écart. [Retrouver les statistiques sur le site d’Eurostat.](#)



VIOLENCES EN MILIEU RURAL – « Nous devons jeter un nouveau regard sur la carte. Sur les zones blanches où « rien » ne se produit, car la violence domestique est là, dissimulée dans le cœur de nos campagnes »... En Grande Bretagne, le **National Rural Crime Network** a analysé durant plusieurs mois les différences entre les cas de violences domestiques dans la campagne anglaise et dans le milieu urbain. L’étude, annoncée sur le site *Slate* sous le titre « [Comment la vie à la campagne favorise les violences conjugales](#) » montre en particulier que les violences conjugales durent 25 % plus longtemps dans les milieux ruraux que dans les villes. Les victimes sont plus isolées qu’en milieu urbain, les systèmes de protection et de prise en charge sont moins efficaces. [Retrouver l’étude en ligne.](#)

Observatoire de la laïcité

RAPPORT ANNUEL – Le 10 juillet, le président et le rapporteur général de ont officiellement remis au Premier ministre le [6^e rapport annuel de l’Observatoire de la laïcité](#). Les atteintes directes à la laïcité apparaissent pour la troisième année consécutive mieux contenues grâce à la multiplication, ces dernières années, des formations à la laïcité et à la gestion des faits religieux à destination des acteurs de terrain. L’Observatoire de la laïcité a, de son côté, directement ou indirectement contribué à former plus de 250 000 personnes. Cependant, note le rapport, « la sensibilité reste toujours très forte sur toute situation qui touche à la laïcité et aux faits religieux, les tensions et les crispations sur ces sujets suscitent un émoi important, restent très vives ».



Agenda



SAMEDI 31 AOÛT – L’association **FIT une femme un toit** inaugurera un lieu d’accueil et d’orientation à Bagnolet. Ce lieu unique permettra d’accueillir des jeunes filles et jeunes femmes âgées de 15 à 25 ans afin de repérer les victimes de violences, les accompagner et les orienter pour qu’elles puissent si besoin être protégées.

VENDREDI 13 SEPTEMBRE – La 5^e Journée Internationale de Santé sexuelle & Droits Humains de la Chaire UNESCO se tiendra sur le thème « [Les nouveaux enjeux de l’éducation à la santé sexuelle](#) ».

MARDI 17 SEPTEMBRE – **Forces Femmes** déménage et organise [l’inauguration de son nouveau siège](#).

JEUDI 26 SEPTEMBRE – Dans le cadre des **Amphis du MAGE**, une conférence sur « [Le revenu universel : une chance ou un piège pour les femmes ?](#) ». « Objet d’une vraie controverse, il est pour certain.e.s l’occasion de porter une revendication féministe, en défendant une vision « non viriliste du travail », là où d’autres y voient des risques accrus en termes d’inégalités sociales et de genre ».



JEUDI 7 NOVEMBRE – La Mission animation de la recherche de la DARES organise les « Rencontres de la MAR » consacrées en 2019 au thème « À travail (de valeur) égal(e), salaire égal » sur lequel se fonde l'objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Ce premier rendez-vous sera l'occasion de revenir sur l'histoire de ce principe et d'identifier les difficultés de son application concrète dans les entreprises en présentant les outils qu'elles peuvent mobiliser à cette fin.

JEUDI 14 NOVEMBRE – À l'occasion des vingt ans de la revue *Travail, genre et sociétés*, un colloque se tiendra en Sorbonne, dans l'amphithéâtre Louis Liard. Il se prolongera par un concert dans le grand amphithéâtre. Programme détaillé et inscriptions à la rentrée.

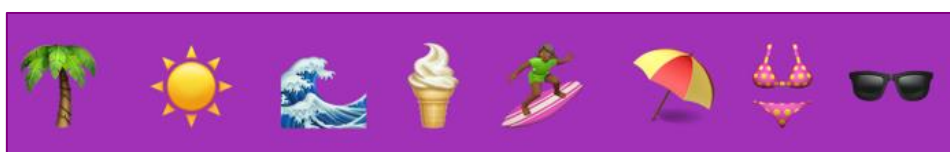
Associations

MOBILISATIONS – La date de la traditionnelle manifestation des associations féministes à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes (25 novembre) a été fixée au **samedi 23 novembre** prochain. « Nous serons à Paris pour marcher contre les violences sexistes et sexuelles », a en effet annoncé le mouvement **#NousToutes** sur les réseaux sociaux. Des actions seront organisées dans toute la France. Profitons de cette annonce pour faire le point sur la préparation de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2020. Exceptionnellement, la préparation de cette journée a été lancée au lendemain du 8 mars dernier à l'initiative du **Collectif national pour les droits des femmes** (CNDP). Plus d'une trentaine d'associations ont déjà assisté à quatre assemblées générales en vue de préparer une journée de mobilisation massive et offensive sur la base « #8mars 2020 grève féministe ». Le 8 mars prochain est un dimanche d'où l'émergence de certains thèmes dans les débats comme le travail du dimanche, la grève de la consommation, le travail domestique. Quoiqu'il en soit, les revendications s'attaqueront à des thèmes comme la pauvreté des femmes, les mesures de régression sociale qui touchent particulièrement les femmes, mais aussi d'autres terrains de lutte comme les violences ou l'avortement. La défense du **Planning familial** est également au cœur des débats (« Le Planning familial au régime sec », *L'Humanité* du 8 août »). Le 7 août, le Planning avait diffusé un dossier de presse intitulé « Baisses de financements des établissements d'information, de conseil conjugal et familial : on vous explique ! » En 2009, on avait assisté dans notre pays à un mouvement de mobilisation de grande ampleur pour la défense du Planning familial. Rappelons que ces établissements font l'objet d'une réforme de leur financement lissée sur dix ans fondée sur des critères objectifs d'activité.



MINEUR.ES – Dans un communiqué titré « Les mineur.es non accompagnés.es sont avant tout des enfants à protéger ! », diffusé le 31 juillet, le **Planning familial** déplore la décision du Conseil constitutionnel relative à la création d'un fichier biométrique d'appui à l'évaluation des mineur.es non accompagnés.es prévu dans l'article 51 de la loi « Asile et immigration ».

ÉTÉ – Un peu tard, mais signalons néanmoins le petit guide de survie en milieu sexiste pour l'été concocté par **#NousToutes**. « L'été a commencé et avec lui, entre autres, son cortège de remarques sexistes ou d'injonctions en tous genres sur nos corps, nos tenues ou nos comportements », explique l'association. « Pour chacune des remarques les plus souvent entendues, nous vous proposons de répondre avec les chiffres, la loi, avec humour ou en inversant la situation ».



FÉMINICIDES – Le 8 juillet, la **CGT** a diffusé un communiqué titré « [Féminicides. Il faut sécuriser le travail des victimes !](#) ». La confédération syndicale se félicite que « la question des féminicides soit enfin traitée comme une question de société et plus comme une succession de faits divers ». « Cependant, la question est trop grave pour se régler par des campagnes de communication », souligne le syndicat. « Actuellement, les victimes sollicitent déjà les commissariats, le problème c'est que par manque de moyens et par déqualification des violences subies par les femmes, ces plaintes restent sans effet ». Parmi **les propositions de la CGT** pour les victimes, on note « la mise en place de congés payés, à l'image de ce qui existe en Nouvelle-Zélande, aux Philippines ou au Canada », « le droit à des mesures de mobilité géographique, fonctionnelle et à des modifications d'horaires » et « l'interdiction des licenciements des femmes victimes et l'allongement des délais de prescription des licenciements abusifs ». Signalons ici que le syndicat a également rendu public les résultats de sa consultation « [Femmes, la CGT vous la voulez comment ?](#) ». Plus de 10 000 militantes de l'organisation y ont participé.



G7 – À l'approche du sommet du G7 qui se tiendra du 24 au 26 août, le mouvement **Women 7**, qui rassemble des associations défendant les droits des femmes et des filles dans les pays du G7 et dans le monde entier, travaille pour que les dirigeants du groupe prennent des mesures politiques et financières qui aient un impact réel sur la vie des femmes et des filles. [Découvrez le mouvement important et le travail accompli jusqu'à présent](#). Sophie CHASSO, (photo), membre de l'ONG

Care France et du Women 7, était l'invitée des « 4 Vérités » sur *France 2*, le 20 août, elle plaidait en particulier pour que l'on trouve « [de l'argent pour les droits des femmes](#) ».

Culture

SÉRIES – « Cantonnés aux rôles de ménagères et d'épouses, les personnages féminins se diversifient à partir des années 1970 et affirment leur sexualité ». Sous le titre « Femmes dans tous leurs ébats », *Le Monde* du 20 août commence une série d'été sur la place des femmes et leur sexualité dans les séries à la télévision. « Dans le maelström des séries américaines qui déferle sur les écrans depuis quelques années, celles où les femmes peuvent - enfin - se reconnaître montent en puissance. Plus justes, plus actuels, moins stéréotypés, les personnages féminins se multiplient, se diversifient et gagnent en complexité. Certaines séries, souvent créées par des femmes, s'aventurent même à représenter le désir et la sexualité en se focalisant sur la perception qu'en ont les personnages féminins. »

DESSINS DE PRESSE – Les dessinatrices du monde entier sont invitées à participer au **Women Cartoonist International Award** (Prix international des dessinatrices de presse), organisé par United Sketches sur les thèmes « Changement climatique » et « Égalité ». [Découvrir l'initiative](#).



Débats

BURKINI – Il avait agité notre été en 2016 : revoilà le burkini ! Deux tribunes à signaler dans *Libération* du 22 juillet : « Burkini : entendre cette demande d'égalité » (« Les femmes sont capables de décider par elles-mêmes du choix et de la signification d'une tenue vestimentaire. Cette question de société ne peut se résumer ni à la religion, ni au communautarisme, estiment des sociologues, des politistes et des historiens ») ; et « Un vêtement sexiste orthodoxe, signe d'inégalité » (« Le burkini ne relève pas de la religion musulmane, mais bien du patriarcat arabo-musulman. Et le choix de ces femmes n'est-il pas piégé entre un paradis réservé aux voilées et l'enfer aux non voilées ? »).



CLASSES – Sous le titre de « Le féminisme n'a pas pour but d'assurer l'égalité des femmes privilégiées », *Libération* du 29 juillet a publié une tribune de la philosophe américaine Nancy FRASER. Selon elle, « le combat féministe restera inachevé s'il néglige les rapports de domination entre les classes ». Et de lister un certain nombre de revendications : « Pallier la crise du logement, réparer les systèmes de santé et d'éducation, gérer dignement les migrations, dénoncer violences policières »... Selon la philosophe, « toutes ces revendications sont féministes ».



FÉMINICIDES – « Ces meurtres auraient pu être évités » : les familles et proches de 35 victimes de féminicide proposent des mesures contre les violences conjugales dans une tribune publiée sur le site de *France Info* le 19 juillet. Les signataires veulent inscrire le terme de « féminicide » dans le code pénal, créer un statut de victime ou encore mettre en place des formations pour les forces de l'ordre. « Le néologisme qui a été fréquemment cité dans les journaux ces dernières semaines est un concept idéologique qui impose une lecture systémique du monde », estime de son côté *Valeurs actuelles* du 1^{er} août dans un article titré « Le féminicide, un concept à combattre ».

HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ – Six chercheurs hommes récemment nommés au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (veille du 19 juillet) ont présenté leur démission « en signe de protestation face à l'absence d'universitaires femmes dans la composition de cette instance consultative » (« Démission en tir groupé au Haut Conseil à l'égalité », *Libération* le 22 juillet ; « Six chercheurs démissionnent du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes », *Le Monde* du 22 juillet). Le 19 juillet, le cabinet de Marlène SCHIAPPA a adressé aux chercheurs démissionnaires un courrier réaffirmant sa position : le HCE est un « ensemble paritaire » et aucune femme ne pourra être nommée en remplacement des démissionnaires, au regard des règles de parité.

Revue de presse

DIFFÉRENCE – Sous le titre « La différence Schiappa », *Le Journal du Dimanche* du 4 août publie une enquête-portrait sur la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. « Bien que benjamine de la Macronie et titulaire d'un portefeuille minuscule », estime le JDD, « la secrétaire d'État s'est fait un nom en un temps record. A l'appui de son explosive notoriété, un aplomb, une énergie hors du commun. Et une science consommée de la communication ».



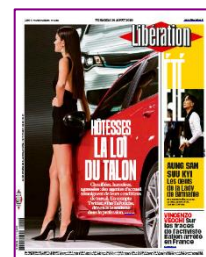
FEMMES DE CHAMBRE – *La Croix* du 2 août a publié un reportage sur la « nouvelle grève des femmes de chambre dans un hôtel parisien ». Les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles, dans le 17^e arrondissement de Paris, sont en effet grève depuis le 17 juillet, soutenues par la CGT, pour l'amélioration de leurs conditions de travail et le respect de leurs droits. Le quotidien rappelle que le secteur de l'hôtellerie a été marqué ces derniers mois par plusieurs conflits sociaux. En septembre 2019, une mission d'information doit être confiée au **Conseil supérieur de l'égalité professionnelle** qui devra lui faire des propositions pour améliorer la situation des femmes concernées. Un « plan d'action sera présenté à l'automne », a précisé Marlène SCHIAPPA, indique le journal. *Libération* aussi s'est rendu à l'Ibi Batignolles et publie des témoignages dans son édition du 14 août : « ils nous prennent pour des esclaves ».



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – « Elles étaient un peu plus de la moitié à avoir respecté leur engagement le 1^{er} mars, lorsqu'est entrée en vigueur l'obligation pour toutes les grandes entreprises de calculer et publier leur index égalité femmes-hommes. Elles sont désormais 92 % », indiquent *Les Échos* du 1^{er} août sous le titre « Égalité femmes-hommes : 8 % des grandes entreprises rechignent à la transparence ». Le journal économique se penche aussi sur les nouvelles obligations pour la fonction publique. Enfin, pour le journal, de Ursula VON DER LEYEN à la tête de la Commission européenne à Christine LAGARDE présidente de la Banque centrale européenne (BCE), l'Europe montre la voie en matière de féminisation des gouvernances. « L'index de l'égalité professionnelle, imposé par le gouvernement en mars aux entreprises de plus de 1 000 salariés, prouve malheureusement que ces grands groupes ont encore une grosse marge de progression », estime de son côté *L'Humanité* du 2 août. Le 6 août, *Les Échos* constatent que « La place des femmes n'est pas gérée comme un enjeu stratégique ». Et le quotidien d'indiquer que « L'Institut Montaigne propose des quotas de femmes pour les comités exécutifs ». Le 23 juin dernier, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, invitée de l'émission le « Grand Jury » *RTL/LCI/Le Figaro*, avait rappelé à l'ordre les entreprises retardataires. Au 1^{er} mars, les grandes sociétés devaient en effet publier sur leur site Internet un indice mesurant leur politique de mixité. Or, elles sont environ 200 entreprises à ne pas l'avoir fait. « On a 1 130 entreprises sur les 1 340 concernées par l'obligation qui ont publié leur index, alors qu'elles étaient en principe tenues de le faire », a détaillé la ministre.

BANQUE ET FINANCE – Sous le titre « La banque et la finance restent un univers machiste et sexiste », *Le Monde* du 14 et 15 juillet publie deux pages sur ce secteur. Trois chercheur.es du Centre d'économie de la Sorbonne et du laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces) ont passé en revue 200 études comparant les comportements, les pratiques, les métiers et les carrières des femmes et des hommes dans les entreprises du secteur bancaire et financier. Les progrès de la parité ne garantissent pas l'effacement des stéréotypes.

POTICHES – « Sexisme. Hôtesse d'accueil, le vernis craque » : *L'Humanité* du 22 août revient sur le mouvement #PasTaPotiche, lancé pour dénoncer la violence sexiste dans le secteur de l'événementiel, prend de l'ampleur. Il a reçu le soutien du syndicat CGT souligne le quotidien. La mobilisation des hôtesse d'accueil « empotichées, surexposées au harcèlement, et fragilisées par des contrats précaires » était à la une de *Libération* le 16 août. « Chosifiées, harcelées, agressées : des agentes d'accueil témoignent de leurs conditions de travail ». Un compte Twitter, [#PasTaPotiche](#), dénonce le sexisme dans la profession.



MUNICIPALES – « gros coup de gueule sur la parité chez LREM », titrait *Le Parisien* le 11 juillet. Selon le quotidien, « au cours du bureau exécutif de LREM (du 10 juillet NDR), le ton est très vite monté au sujet de la parité concernant les investitures des candidats aux prochaines municipales ». Le délégué général de La République en Marche, Stanislas GUÉRINI, et Marlène SCHIAPPA avait publié dans *Le Parisien* du 7 juillet [un texte commun encourageant les femmes à postuler aux élections municipales](#).

GRENELLE – « Une 81^e femme tuée par son conjoint depuis janvier », titrait *L'Humanité* du 29 juillet alors que nous commençons à rédiger ce sujet. [Le sinistre décompte des associations](#) est monté à 94 femmes tuées à l'heure où nous bouclons ! Plusieurs journaux reprennent ces chiffres. *Libération* du 1^{er} août relaie l'alerte des militantes féministes de #NousToutes : « [Féminicides : Les violences ne prennent pas de vacances](#) ». « Le gouvernement va lancer, le 3 septembre, un Grenelle des violences conjugales », annonce *La Croix* du 31 juillet. Le quotidien souligne que « les victimes alertent sur la difficulté particulière qu'elles ont à échapper à l'emprise de leur conjoint violent quand le couple a des enfants » et propose « des pistes pour protéger les enfants victimes de violences conjugales », constatant que « pour les femmes, la reconstruction reste un parcours du combattant ». Mais avec ce « Grenelle », Marlène SCHIAPPA est « [complètement à côté de la question](#) », juge l'ancien procureur de la République de Douai, Luc FRÉMIOT. Sur *France Info*, le 7 août, il critique sévèrement l'action de la ministre, et explique qu'« il faudrait commencer par contraindre les policiers à prendre les plaintes des femmes ». « Violences conjugales : l'hébergement reste sous-dimensionné, selon les associations », estime de son côté *l'Agence France Presse* (AFP) le 10 août. La dépêche est reprise par plusieurs médias. Le 6 août, *L'Humanité* publie un entretien avec Agnès VOLAND, de l'association Stop harcèlement de rue. Elle dresse « un bilan des progrès » (suite à la « loi Schiappa ») et « des pistes sous-explorées de lutte contre les discriminations de genre ». Signalons à l'occasion une étude de **Psytel**, citée par *Les Nouvelles News* le 16 juillet. La « coopérative d'expert.es » a chiffré le coût des violences au sein des couples en incluant les « homicides collatéraux » et les suicides. Et pour **Psytel**, si le chiffre de 121 féminicides en 2018 est exact, il faut donner « [une plus juste évaluation de ce fléau](#) ». Le chiffre des violences conjugales en 2018 seraient donc, selon l'association, de 433 décès. Le coût de ces violences a été estimé lui par l'étude à 3,6 millions d'euros en 2012.

BIOÉTHIQUE – « PMA : l'exécutif veut éviter les déchirements du mariage pour tous », *Les Echos* du 24 juillet ; « PMA. Un débat agité attendu au Parlement », *Le Monde* du 30 juillet ; « Loi bioéthique : sur Internet, la bataille de l'information a commencé », *L'Opinion* du 30 juillet ; « L'homoparentalité entre études et inquiétudes », *L'Express* du 31 juillet ; « La petite musique de la GPA fait son retour », *Libération* du 31 juillet... Même si la plupart des observatrices et observateurs s'attendent à un débat animé sur la procréation médicalement assistée (PMA), on s'accorde pour prédire que la mobilisation des anti-PMA ne prendra pas l'ampleur de celle contre l'ouverture du mariage aux personnes du même sexe (2012-2013). La première manifestation organisée par la **Manif pour tous**, le dimanche 6 octobre, sera sans doute un test en la matière. On notera que « le corps médical s'inquiète d'une aggravation de la pénurie de gamètes » si la « PMA pour toutes » est adoptée (*BFMTV*, le 19 août) et que plusieurs députés **Les Républicains** ont fait part, le 20 août, de leur crainte de voir « les principes de la Sécurité sociale dévoyés » si la PMA pour toutes les femmes est remboursée à l'ensemble de ses bénéficiaires, comme le prévoit le projet de loi de bioéthique (*La Croix* du 21 août).

PILULE – « Les témoignages (...) font froid dans le dos. En 2019, il arrive encore que des femmes subissent une leçon de morale quand elles réclament la pilule du lendemain à leur pharmacien. Voire pire, qu'elles se fassent traiter de tous les noms et virer malproprement de l'officine ». *Libération* du 31 juillet revient sur le « parcours de combattante » pour obtenir la pilule du lendemain. Le journal estime aussi que « L'âge d'or de la pilule est terminé » : « Le mode de contraception préféré des Françaises est délaissé par les plus jeunes, souvent échaudées par l'affaire des pilules de troisième et quatrième générations ». « C'est un drôle de hasard qui fait que notre star du cahier été ce jeudi est l'actrice Delphine Seyrig », note l'éditorial. Elle est justement de celles qui, dans les années 60 et 70, se sont battues pour que les femmes puissent disposer de leur corps comme elles l'entendent. Pour qu'elles soient libres de choisir. Et pour que leur avis soit entendu et respecté ».



IVG – Avorter, pour une Monégasque, ne devrait bientôt plus être passible de six mois à trois ans de prison et de 9 000 à 18 000 € d'amende. Une dépénalisation est prévue dans les prochains mois (*Le Parisien* du 6 août). Le même jour *France Info* précise : « Monaco prêt à dépénaliser l'avortement, sans l'autoriser ». En effet, cette dépénalisation sera limitée aux seules femmes enceintes et non aux médecins. Elles seront donc toujours obligées de le pratiquer à l'étranger. La plupart des médias relève l'hypocrisie de la « réforme » monégasque. Pendant ce temps, *L'Humanité* du 5 août voit « un camouflet en gestation pour les anti-IVG » au sein de l'Union européenne. En effet, la Cour de justice de l'UE pourrait écarter les prétentions des ultras qui veulent couper les financements pour les avortements... Outre-Atlantique, alors que *l'AFP* souligne le 8 août que « de Buenos Aires à Cannes, les féministes argentines ont ces dernières années donné un élan considérable au combat pour le droit à l'IVG et contre les violences machistes, un engagement à l'avant-garde en Amérique latine » (« [En Argentine, le combat de longue haleine du mouvement féministe](#) »), *Le Monde* du 10 août revient sur l'histoire de « Lucia, 11 ans, symbole de l'IVG illégale en Argentine » : dans la ville de Tucuman, les médecins ayant opéré la fillette violée et enceinte sont, en effet, poursuivis pour homicide aggravé. Enfin, en Nouvelle Zélande, la cheffe du gouvernement, Jacinda ARDERN « espère obtenir la légalisation de l'IVG d'ici six mois » (*Le Monde* du 11 août).

BÉTISIER – Le site de la RTBF publie un sujet titré « [Féminisme : le bêtisier de l'été](#) ». « Pour discréditer le féminisme », explique la radio-télévision belge francophone, « il existe deux voies, en apparence contradictoires mais en réalité complémentaires. La première consiste à le dénigrer ouvertement en attribuant aux féministes de sombres projets qui ne sont pas les leurs (prendre le pouvoir, dominer les hommes, les exclure, voire les castrer...). La deuxième, elle, consiste à se revendiquer comme féministe, genre Charles MICHEL arborant un t-shirt « This is what a feminist looks like » tandis que son gouvernement prenait des mesures défavorables aux femmes ». Signalons également le « Débat de midi » de *France Inter* le 6 août consacré au féminisme et à la façon dont il est utilisé aujourd'hui par le marketing : « [Le féminisme et le marketing : je t'aime, moi non plus ?](#) ».

ARABIE SAOUDITE – « Après le droit de conduire, les Saoudiennes obtiennent le droit de voyager à leur guise », signale *Le Monde* du 4 août à propos de la dernière d'une série de réformes voulues par le prince Mohammed Ben Salman. Mais pour le quotidien, cette « avancée cache toutefois un système de domination masculine toujours très ancré ». Euphémisme !

ROMAN – Bouclons cette veille sur le 27^e roman de l'écrivaine Amélie NOTHOMB : *Soif* (**Albin Michel**). « troublant, irrévérencieux et subtil. Dernières pensées du Christ en Croix, « Soif » est un monologue intérieur au souffle extraordinaire. Il fallait oser. Amélie Nothomb est au sommet de son art » (*Toute la Culture*) ; « Amélie Nothomb ose explorer, à la première personne, les états d'âme de Jésus au temps de sa passion. L'occasion d'une belle méditation sur ce que veut dire avoir un corps » (*La Croix*)...



Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - [Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)
Veille réalisée avec les outils de la Délégation à l'information et la communication des ministères sociaux (DICOM) - Photos © DR